

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1083

Artikel: Les effets de manche
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021881>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les effets de manche

Nouvel épisode dans le combat de crocodiles qui oppose les magistrats genevois et mine l'autorité du gouvernement cantonal.

(jd) Participant à un débat organisé par les partis bourgeois, Jean-Philippe Maître, président du Conseil d'Etat et responsable du département de l'Economie publique, a proposé de décharger son collègue Christian Grobet du dicastère qu'il dirige, celui des Travaux publics, pour «permettre à Genève de sortir de la crise».

Il ne s'agit pas ici de prendre la défense du magistrat socialiste qui est assez grand pour riposter et qui retirera le plus grand bénéfice politique de cette nouvelle attaque. L'affaire serait plaisante si elle ne visait pas à détourner l'attention des raisons profondes qui expliquent les difficultés de l'économie cantonale: comme si le démarrage rapide de quelques grands chantiers constituait la planche de salut d'une économie malade.

Depuis des décennies, des experts dont nous sommes souvent fait l'écho disent combien la prospérité genevoise est fragile parce qu'elle est bâtie sur des activités dont le contrôle échappe en grande partie au canton: filiales de banques suisses et étrangères, quartiers généraux européens de multinationales, tourisme haut de gamme sensible aux aléas de la conjoncture économique et

politique. Cette prospérité facilement acquise a relégué au second plan l'asphyxie de l'industrie et la stagnation du tertiaire spécifiquement genevois. Les rapports d'experts, après le bref effet médiatique qui devait donner l'illusion de l'action, ont fini au fond des tiroirs de l'administration. Et la politique économique du canton s'est limitée à l'attribution non sélective des terrains industriels pourtant rares — on se souvient encore de la vente à Honda d'une importante parcelle pour le stockage de machines agricoles —, à l'application laxiste de la législation fédérale sur la vente de biens immobiliers aux étrangers et à la répartition des permis aux travailleurs étrangers.

La Mésentente à la barre

Jean-Philippe Maître a hérité de cette politique du laisser-faire et de la fragilité d'une prospérité importée pour l'essentiel. Mais depuis 1989, les signes d'une détérioration se sont accumulés, sans pour autant que le chef de l'Economie publique ne modifie sensiblement la stratégie de ses prédécesseurs, faite plus d'effets d'annonce que d'actions concertées et à long terme. Aujourd'hui encore, la majorité du

Conseil d'Etat prête la main aux opérations spéculatives sur les terrains industriels urbains au lieu de préserver ces périmètres au profit d'un nouveau tissu industriel.

L'attaque contre Christian Grobet et la désignation systématique du magistrat socialiste en bouc émissaire de la crise économique servent à masquer la faiblesse et l'inefficacité d'une droite majoritaire au Conseil d'Etat mais minée par ses divergences.

Aujourd'hui à Genève, c'est la Mésentente qui tient le gouvernail. ■

EN BREF

Destin européen d'un Alsacien né en 1913 à Strasbourg, récemment décédé à Berne: à sa naissance, dans la province alsacienne de l'Empire allemand, il est baptisé Hans-Georg. Il devient Jean-Georges quand Strasbourg entre dans le Département du Bas-Rhin. Officier français, il est fait prisonnier en 1940, puis libéré comme Alsacien. Ultérieurement, il doit porter l'uniforme allemand et redevient Hans-Georg. Domicilié en Suisse, il garde ce prénom, mais quelques jours avant sa mort il est allé exercer son droit de vote pour les élections régionales où son frère, toujours domicilié en Alsace, était candidat.

L'édition internationale de *Paris Match* a publié un publi-reportage illustré sur le canton de Berne. Mais pourquoi la ferme jurassienne présentée en première page est-elle appelée «Bauernhaus»? Glissons sur «M. Ing. dipl. EPF...», Président du directoire de Mikron et sur le «Docteur Portman» de la Chambre de commerce. A qui sert donc le Fichier français qui est établi à Berne?

Le PDC du canton de Zoug n'aime pas la proportionnelle. Il va proposer aux électeurs une initiative pour l'élection des exécutifs communaux et cantonal au système majoritaire, ce qui lui permettra, avec les radicaux, de mieux dicter la politique des autorités. Peur de l'effet Uster? (DP n° 1080). Actuellement, au niveau cantonal, seuls les Conseils d'Etat du Tessin et de Zoug sont élus au système proportionnel.

L'art de mettre en valeur

(jd) Depuis la fin de l'année passée, une installation de compostage prend en charge les déchets organiques de 50 000 habitants de l'agglomération zurichoise. Le processus en circuit fermé permet d'obtenir, après 15 à 20 jours, du compost qui, si cette technique était développée, devrait progressivement remplacer les quelque 200 000 tonnes de terre et de tourbe que la Suisse importe annuellement. Le gaz émis lors de cette opération alimente deux moteurs qui produisent l'équivalent de la consommation électrique de 120 ménages. La chaleur récupérée suffit au chauffage d'une entreprise voisine et les eaux usées, traitées, sont réutilisées pour maintenir la température et l'humidité

dans les filtres à air. Quantitativement, les chiffres ci-dessus ne sont certes guère impressionnants. Mais la multiplication de telles installations et d'autres, tout aussi modestes, reliées au réseau, est la seule manière de réaliser un approvisionnement électrique sûr parce que décentralisé et respectueux de l'environnement. Le principal obstacle à l'extension rapide d'un tel système de production décentralisée réside dans l'incapacité des producteurs d'électricité à accepter une concurrence, même de micro-producteurs, et à imaginer autre chose que de grandes installations. ■

Source: *Tages Anzeiger*, 7 mai 1992